



Certificat

Certificate

Services aux personnes à domicile

Page 1 / 2

Renouvellement n°76832.3 du 7 novembre 2017

AFNOR Certification certifie que l'activité de service de

ASSOCIATION AIDE PERSONNES AGEES DE MEURTHE ET MOSELLE (Adapa)

13 - 15 BOULEVARD JOFFRE CS 85203
FR-54052 NANCY CEDEX
N° siret : 77561558600093

a été évaluée et jugée conforme aux exigences :
des règles de certification NF Service - Services aux personnes à domicile- V10
et de la norme NF X50-056 (08/2014)

En conséquence, l'organisme est autorisé à utiliser la marque NF Service en application des règles générales de la marque NF Service et des règles de certification NF Service - Services aux personnes à domicile pour les activités de services décrites en annexe.

Les caractéristiques certifiées essentielles sont les suivantes :

Respect des principes éthiques
Accueil
Analyse de la demande
Elaboration de l'offre de service, le devis, le contrat
Dispositions pour l'intervention
Compétence des personnes
Suivi de la prestation
Traitement des réclamations
Analyse de la satisfaction des clients

CERTIF 1333.5 11/2014

Ce certificat NF Service, incluant son annexe, est valable jusqu'au

7 novembre 2020 sous réserve des résultats des contrôles effectués par AFNOR Certification qui peut prendre toute décision conformément aux conditions qu'elle a fixées.

Ce certificat annule toute version antérieure.



SignatureFournisseur

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification



Flashez ce QR Code pour
vérifier la validité du
certificat

ANNEXE

Renouvellement n°76832.3 du 7 novembre 2017
Date de début de validité : 7 novembre 2017
Date de fin de validité : 7 novembre 2020

Liste des activités de l'organisme
ASSOCIATION AIDE PERSONNES AGEES DE MEURTHE ET MOSELLE
(Adapa)

La liste des activités certifiées, en mode prestataire, est la suivante :

Au titre du régime de l'autorisation

- assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques qui ont besoin de telles prestations à domiciles, ou l'aide personnelle à domicile aux familles fragilisées (incluant garde-malade sauf soins), à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux à condition qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues à l'article L.1111-6-1 du Code de la santé publique et du décret n°99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales,
- prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives.
- accompagnement des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante).

Au titre du régime de la déclaration

- entretien de la maison et travaux ménagers
- petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage
- travaux de petit bricolage dits «homme toutes mains»
- garde d'enfants de plus de 3 ans à domicile
- soins d'esthétique à domicile pour les personnes dépendantes
- préparation de repas à domicile, y compris le temps passé aux courses
- livraison de repas à domicile, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités réalisées à domicile
- soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exclusion des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes
- livraison de courses à domicile, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités réalisées à domicile
- assistance administrative à domicile
- accompagnement des enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transport, actes de la vie courante), à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités réalisées à domicile
- interprète en langue des signes, technicien de l'écrit et codeur en langage parlé complété
- prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle à leur domicile (hors personnes âgées, personnes handicapées) du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités réalisées à domicile
- accompagnement des personnes qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle à leur domicile (hors personnes âgées, personnes handicapées) dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante), à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités réalisées à domicile
- assistance aux personnes (hors personnes âgées, personnes handicapées) qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle à leur domicile (incluant garde-malade sauf soins), à l'exclusion des soins relevant d'actes médicaux